



Municipalité de Valeyres-sous-Ursins

Préavis municipal N°34/2025 du 28 avril 2025

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-URSINS

Concernant

Les comptes communaux 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 93b de la Loi sur les communes du 28 février 1956, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes communaux 2024 établis selon le règlement sur la comptabilité des communes.

Les comptes 2024 ont été approuvés par la Municipalité dans sa séance du 14 avril 2025.

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

L'exercice 2024 présente des revenus pour un montant de CHF 1'132'013.71 et des charges pour CHF 1'129'662.00. Il se solde donc par un excédent de revenus de CHF 2'351.71, après amortissements obligatoires, amortissements supplémentaires et prélèvement à trois fonds de réserve.

Les amortissements obligatoires s'élèvent à CHF 63'400.- et les amortissements supplémentaires à CHF 57'500.-. Le fonds de réserve « débiteurs douteux » a été diminué d'un montant de CHF 20'000.-, celui pour les « travaux futurs du service des eaux » de CHF 45'000.-, et finalement celui pour « travaux futurs au cimetière » de CHF 899.65.

Le budget 2024, soumis à votre approbation en décembre 2023, prévoyait un excédent de charges de CHF 91'216.13. Cette amélioration notable du résultat est due principalement à des rentrées fiscales en augmentation, et à plusieurs travaux non réalisés. Toutefois, il faut noter que la marge brute d'autofinancement, bien que revenue en positif, reste bien modeste avec CHF 57'352.06.

1. ADMINISTRATION GENERALE

11 Administration

317 location de la tente pour la fête du 1^{er} août, avec montage et démontage compris.

318.1 la révision du PACom a généré moins de coûts que prévu en 2024.

18 Transports publics

352 une fois n'est pas coutume, la participation aux transports régionaux facturée par le canton est inférieure au budget.

2. FINANCES

21 Impôts

Le taux d'impôts 2024 pour Valeyres-sous-Ursins est de 77%. Les recettes de la fiscalité sont globalement au-dessus des prévisions pour environ CHF 162'000.-.

400 l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques supérieur au budget de CHF 73'494.64.

404, 405 et 441 très bon rendement des impôts conjoncturels en 2024, soit environ CHF 85'400.- de plus que budgété. Pour rappel, la moitié de ces impôts repart directement pour le financement de la facture sociale.

22 Service financier

351.1 et suivants, dans le courant de l'été 2024, le décompte final de la péréquation 2023 a été transmis à la Municipalité. Vu les montants provisionnés sur l'exercice 2023, l'impact sur les comptes 2024 est minime, soit CHF 819.- à notre charge. A ce montant s'ajoute le solde de la facture sociale, en notre défaveur pour CHF 12.20 (720.351.1) et celui de la réforme policière, dont le décompte final se monte à CHF 90.- en notre défaveur (610.351.1). L'impact total de la péréquation 2023 sur l'exercice 2024 se chiffre donc à hauteur de CHF 921.20.

Comme l'année passée, nous avons également reçu un décompte estimatif concernant la péréquation 2024, montants que nous avons intégrés directement dans cet exercice, sous forme d'écritures transitoires : CHF 53'000.- de charges au 351.1 pour la péréquation directe, CHF 4'500.- au 610.351.1 pour la réforme policière et CHF 27'000.- au 720.351.1 pour la participation à la cohésion sociale, soit un total de charges de CHF 84'500.-.

480 l'étude pour la rénovation du collège et du Trolliet n'étant qu'à ses débuts, le prélèvement de CHF 15'000.- n'a pas été réalisé. Par contre, le fonds de réserve pour débiteurs douteux a été ajusté selon recommandation de l'ACI (diminution de CHF 20'000.-).

23 Amortissements

Dans le respect de l'article 17 du règlement sur la comptabilité des communes qui définit la durée des amortissements (10 ans pour le mobilier, installations techniques et machines, et 30 ans pour les ouvrages de génie civil, bâtiments et constructions), les amortissements non ventilés dans les postes spécifiques figurant dans ce groupe concernent les terrains et bâtiments (CHF 3'000.-), les travaux aux berges du Buron (CHF 900.-), ainsi que la rénovation du Trolliet (CHF 2'500.-). Le total 2024 des amortissements obligatoires s'élève à CHF 63'400.-. Un amortissement supplémentaire de CHF 33'200.- a été effectué pour le poste du Trolliet, qui se retrouve donc soldé, ainsi que divers autres postes (voir 351.331.2, 650.331 et 810.331.1), pour un montant de CHF 57'500.-. Le total des amortissements 2024 est de CHF 120'900.-.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

32 Forêts et Pâturages

320.318 la réfection du chemin Sur La Moure a respecté le budget et devrait nous apporter un retour de la péréquation 2025 d'environ CHF 18'000.-.

35 Bâtiments

351.314 contrairement à ce qui était envisagé, les murs endommagés du pressoir n'ont pas été rénovés. Ils le seront lors de la réfection complète du bâtiment.

351.331.2 un amortissement supplémentaire des travaux de rénovation des WC du collège de CHF 10'600.- a été porté en compte, ce qui solde le poste au bilan.

352.314 aucune réparation sur le pressoir en 2024, ce qui fait que la rubrique est presque équilibrée.

356.318 Augmentation de l'assurance ECA.

356.427 locations du refuge en baisse.

4. TRAVAUX

43 Routes

318 Hausse des coûts suite aux mandats de déneigement pour le service hivernal confiés à Cand-Landi et à la DGMR, coût total CHF 6'059.-.

44 Parcs, Promenades et Cimetière

442.480 afin de solder ce fonds au bilan, un prélèvement de CHF 899.65 a été effectué (différence avec le coût effectif des travaux d'aménagement du cimetière en 2023).

46 Réseau d'égouts et d'épuration

318 la mise à jour des plans des réseaux souterrains s'est avérée moins onéreuse que budgété.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

51 et 52 Enseignement primaire et secondaire

510.352 remboursement de CHF 45'764.70 sur le décompte final d'écolage 2022-2023.

54 Orientation professionnelle

352 la facture 2023, reçue trop tardivement, n'avait pas pu être intégrée. Nous avons ici deux factures sur le même exercice.

6. POLICE

61 Corps de police

351.1 provision pour le décompte final 2024 (voir chapitre 22) et solde décompte 2023.

62 Contrôle des habitants

318 dépassement dans ce poste, compensé par les recettes plus importantes au 436.

63 Police sanitaire

352 les taxes pour déchets carnés sont dorénavant comptabilisées dans le chapitre 45, avec les ordures ménagères et déchets.

65 Défense contre l'incendie

650.331 un amortissement supplémentaire des travaux de rénovation du local du feu de CHF 12'700.- a été porté en compte, ce qui solde le poste au bilan.

7. SECURITE SOCIALE

72 Prévoyance sociale.

351.1 provision pour le décompte final 2024 (voir chapitre 22) et solde décompte 2023.

352.1 depuis plusieurs années, la consommation du RéAjj, c'est-à-dire le nombre d'enfants placés dans le réseau d'accueil de jour, est en augmentation.

73 Santé publique

8. SERVICES INDUSTRIELS

81 Service des eaux

318.1 ce poste comprend le solde du préavis n°19/2023 (total de CHF 50'000.-, dont CHF 5'000.- ont déjà été utilisés en 2023) pour un montant de CHF 45'000.-.

331.1 un amortissement supplémentaire des travaux de réfection du réseau d'eau de CHF 1'000.- a été porté en compte, ce qui solde le poste au bilan.

481 le prélèvement du solde disponible au fonds recettes affectées du service des eaux., prévu au budget, avait déjà été effectué en 2023.

CONCLUSIONS

La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Général de Valeyres-sous-Ursins

- Vu le préavis n°34/2025 du 28 avril 2025
- Entendu le rapport de la Commission de gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour


DECIDE

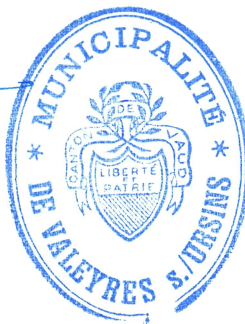
D'adopter les comptes communaux 2024 tels que présentés.

De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion financière 2024.

Ainsi délibéré et accepté par la Municipalité dans sa séance du 28 avril 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE


Le Syndic
Blaise Chapuis



La Secrétaire

Emilie Thomas